

LYONDELLBASELL HOLDINGS FRANCE SAS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de €. 103.716.001,20
Siège social : Raffinerie de Berre
Chemin Départemental 54
13130 BERRE L'ETANG
417 491 982 R.C.S. SALON DE PROVENCE

(la « **Société** »)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT EN DATE
DU 7 AVRIL 2026**

[...]

II - A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un directeur général en remplacement de directeurs généraux démissionnaires ;
- Pouvoir pour les formalités.

PREMIERE DÉCISION

Le Président,

Connaissance prise de la lettre de démission transmise par Monsieur Laurent Hautier informant la Société de la démission de son mandat de directeur général de la Société, avec effet à compter du 7 avril 2026,

Connaissance prise de la lettre de démission transmise par Monsieur Jean-Philippe Ciavaldini informant la Société de la démission de son mandat de directeur général de la Société, avec effet à compter du 7 avril 2026,

Connaissance prise de la lettre de démission transmise par Monsieur Alexandre Piret informant la Société de la démission de son mandat de directeur général de la Société, avec effet à compter du 7 avril 2026,

Constate la démission de :

- Monsieur Laurent Hautier,
- Monsieur Jean-Philippe Ciavaldini,
- Monsieur Alexandre Piret,

de leur mandat de directeur général de la Société avec effet à compter du 7 avril 2026,

LYONDELLBASELL HOLDINGS FRANCE SAS

Simplified joint stock company
with a share capital of €. 103,716,001.20
Registered office: Raffinerie de Berre
Chemin Départemental 54
13130 BERRE L'ETANG
417 491 982 R.C.S. SALON DE PROVENCE

(hereinafter the "**Company**")

**MINUTES OF THE PRESIDENT DECISIONS DATED
APRIL 7, 2026**

[...]

II- Make the following decisions:

- Appointment of a managing director to replace the resigning managing directors;
- Powers to carry out formalities.

FIRST DECISION

The President,

Having reviewed the resignation letter sent by Mr. Laurent Hautier informing the Company of his resignation from his office as managing director of the Company, effective as from April 7, 2026,

Having reviewed the resignation letter sent by Mr. Jean-Philippe Ciavaldini informing the Company of his resignation from his office as managing director of the Company, effective as from April 7, 2026,

Having reviewed the resignation letter sent by Mr. Alexandre Piret informing the Company of his resignation from his office as managing director of the Company, effective as from April 7, 2026,

Acknowledges the resignation of:

- Mr. Laurent Hautier,
- Mr. Jean-Philippe Ciavaldini,
- Mr. Alexandre Piret,

from their office as managing director of the Company, effective as from April 7, 2026,

Dispense Monsieur Laurent Hautier, Monsieur Jean-Philippe Ciavaldini et Monsieur Alexandre Piret, de l'exécution de tout préavis prévu par les Statuts de la Société,

Waives Mr. Laurent Hautier, Mr. Jean-Philippe Ciavaldini et Mr. Alexandre Piret, from any notice period provided for in the Company's Bylaws.

Nomme, conformément à l'article 14 des Statuts de la Société, en qualité de nouveau directeur général de la Société, pour une durée indéterminée, avec effet à compter du 7 avril 2026:

Appoints, in accordance with Article 14 of the Company's Bylaws, as new managing director of the Company, for an indefinite term, with effect as from April 7, 2026, at:

- Madame Aurélie Pouytes, épouse Manaï, née le 6 avril 1975, de nationalité française, demeurant [...].

- Ms. Aurélie Pouytes, married name Manaï, born on April 6, 1975, of French nationality, residing at [...].

Madame Aurélie Pouytes a d'ores et déjà fait savoir qu'elle accepterait ses fonctions de directeur général pour le cas où elles lui seraient conférées et déclaré qu'elle n'exerce pas dans d'autres sociétés de mandat susceptible de lui interdire l'acceptation desdites fonctions.

Ms. Aurélie Pouytes has already indicated that she would accept the position of managing director should it be conferred upon her and has declared that she does not hold any other office in any company that could prevent her from accepting such office.

Décide que Madame Aurélie Pouytes exercera ses fonctions conformément à la loi et aux stipulations des Statuts de la Société.

Decides that Ms. Aurélie Pouytes shall perform her duties in accordance with applicable law and the provisions of the Company's Bylaws.

DEUXIEME DÉCISION

SECOND DECISION

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

The President gives full powers to the bearer of an original, copy or extract of these minutes to carry out all legal formalities.

De tout ce que dessus, le Président a dressé et signé le présent procès-verbal.

Of all the above, the President has drawn up and signed the present minutes.

Extrait certifié conforme

Extract certified true

Le Président

M. Jean-Philippe Ciavaldini

Signé par :

Jean-Philippe Ciavaldini

D7E0033F80C544A...